



REPUBLIQUE TOGOLAISE



co-financé par l'Union Européenne



Mise en œuvre par



Togo : Programme Décentralisation et Gouvernance Locale (ProDeGoL)

Renforcement des capacités et appui-conseil au Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et du Développement des Territoires (MATDDT) pour la mise en œuvre du processus de décentralisation.

Contexte et défis

La mise en œuvre de la décentralisation demeure un processus continu. Elle constitue une source de création de richesse et de bien-être des citoyennes et citoyens ainsi que des collectivités territoriales. A l'évidence, la décentralisation s'illustre comme le modèle d'administration le plus apte et le plus efficace pour lutter contre la pauvreté et les inégalités.

Pour consolider les initiatives et efforts entrepris par le gouvernement togolais et ses partenaires en vue d'une mise en œuvre effective de la décentralisation au Togo, le Gouvernement a adopté en mars 2016 la feuille de route de la décentralisation et des élections locales. L'adoption de ce texte a balisé les étapes devant mener à la mise en œuvre graduelle de la décentralisation, y compris une réforme territoriale et administrative. La mise en œuvre de la feuille de route a abouti à l'organisation des élections municipales et à l'installation de nouveaux conseils élus dans les 117 communes que compte le pays.

Cependant, le savoir-faire et les compétences nécessaires à l'élaboration, à l'exécution et au contrôle des réformes restent à renforcer. De même, les conditions cadres nécessaires à la mise en œuvre du processus de décentralisation au niveau national, caractérisées par l'adoption de décrets et arrêtés d'application de la réforme, restent à être complétées.



Nom du programme	Programme Décentralisation et Gouvernance Locale (ProDeGoL)
Sous mandat de	Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Economique et du Développement (BMZ) et l'Union européenne (UE)
Organisation de mise en œuvre	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
Zone d'intervention	Togo, zones d'intervention : Tchaoudjo1, Ogou1, Zio1, Tone1, Kozah1, Kloto1, Oti1, Bassar1, Binah1, Sotouboua1, Tchamba1, Amou1 et Yoto1
Partenaires (politique et de mise en œuvre)	Ministère de l'Administration Territoriale, de Décentralisation et du Développement des Territoires (MATDDT)
Durée	11.2016 – 01.2022
Volume financier	28.214.696 EUR

Objectifs et approche

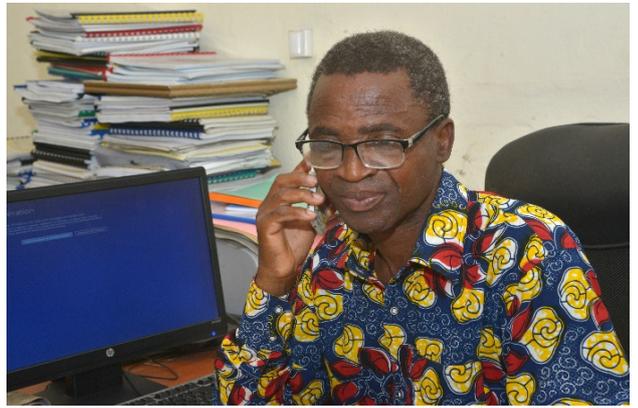
Les expert.e.s du programme apportent un appui-conseil politique et technique au Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et du Développement des Territoires (MATDDT), principal acteur institutionnel chargé de la mise en œuvre de la décentralisation. Ces expert.e.s sont spécifiquement, déployés auprès du Directeur de la décentralisation et de son équipe, pour l'appuyer à :

- rénover le cadre juridique et institutionnel afin qu'il soit adapté à la mise en œuvre du processus de décentralisation tel que prévu par les dispositions constitutionnelles ;
- établir un plan d'actions de mise en œuvre de la décentralisation ;
- concevoir et mettre en œuvre une stratégie de communication à propos de la décentralisation ;
- mettre en place un système fonctionnel de suivi de la décentralisation ;
- proposer un mécanisme de transfert de compétences et de ressources de l'Etat aux collectivités locales ;
- élaborer une stratégie de modernisation du système de gestion de l'état civil au niveau national ;
- renforcer les capacités des cadres des ministères clés impliqués dans la mise en œuvre de la décentralisation à travers l'organisation d'ateliers de formations portant sur divers thèmes et la participation à des voyages d'échanges d'expériences.

Résultats obtenus

Après quatre années de mise en œuvre du programme, les résultats suivants ont été obtenus :

- **Le cadre juridique rénové permet d'enclencher les réformes pour la décentralisation, la démocratisation et la promotion du développement économique durable.** Le cadre juridique et institutionnel nécessaire à l'effectivité de la décentralisation est mis en place et a permis de réaliser des avancées considérables notamment la tenue en juin et août 2019, des premières élections communales depuis 32 ans.
- **Le gouvernement et les citoyen.ne.s peuvent suivre, mesurer et évaluer les avancées du processus de décentralisation grâce aux mécanismes de suivi mis en place.** Le Conseil National de Suivi de la Décentralisation (CSND) fixe les orientations pour la mise en œuvre de la décentralisation et veille à leur cohérence avec les politiques sectorielles. Les avancées réalisées sont discutées et évaluées dans le cadre des revues semestrielles et annuelles de mise en œuvre des réformes.
- **Le cadre juridique et institutionnel des transferts de ressources de l'Etat aux collectivités territoriales est mis en place et est opérationnel.** Un décret fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement du Fonds d'Appui aux Collectivités Territoriales (FACT) a été adopté en octobre 2019.



Tabala Adi, chef division de tutelle des collectivités territoriales à la Direction de la Décentralisation et des collectivités territoriales. © GIZ

La commission de gestion du FACT prévue par le décret et comprenant des maires parmi ses membres, est fonctionnelle. Le FACT vise à doter annuellement les communes des ressources nécessaires pour assurer leur fonctionnement et le développement communal.

- **Une stratégie nationale de communication et de sensibilisation sur la décentralisation est disponible et mise en œuvre ;** favorisant la participation accrue de la population aux processus administratifs municipaux.
- **Près de 45 000 citoyen.ne.s des 117 communes** ont directement été informés et sensibilisés sur des thèmes de la décentralisation, les étapes de mise en œuvre du processus, ses avantages et enjeux à travers une campagne nationale d'information et de sensibilisation.
- **Les 117 communes du pays sont dotées de secrétaires généraux** qui peuvent maintenant assurer la coordination des services municipaux et ainsi contribuer à l'amélioration des prestations communales pour les citoyen.ne.s.

Impacts attendus à l'horizon 2022

- **7,5 millions de citoyen.ne.s du Togo** peuvent bénéficier des avantages d'une administration communale basée sur des modes de gestion participative et inclusive du développement local et des finances publiques et prenant en compte leurs intérêts et besoins effectifs.
- **Les 1527 conseillères et conseillers municipaux élus** disposent des compétences nécessaires pour l'administration communale et la gestion municipale.
- **Au moins 70% des cadres du ministère en charge des collectivités locales** disposent d'une capacité de coordination renforcée et de ressources pour accompagner les 117 communes.
- **Le Fonds d'Appui aux Collectivités Territoriales** est pleinement fonctionnel et fournit annuellement aux communes des dotations nécessaires à l'exercice des compétences transférées et/ou partagées.

Publié par : Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
Siège social : Bonn et Eschborn, Allemagne
Projet : Programme Décentralisation et Gouvernance Locale (ProDeGoL) GIZ/ProDeGoL
27, Rue des Rossignols
Kodjoviakopé, BP 1510 Lomé Togo
prodeg@giz.de
+228 22 21 00 55 / +228 22 21 84
<https://www.giz.de/de/weltweit/15006.html>
Responsable : Dr. Omnia Aboukorah-Voigt, omnia.aboukorah-voigt@giz.de

Auteur : Ayelevi Adjo Nubukpo / Carina Kern

Design/Layout GIZ

Photo crédits GIZ/ProDeGoL

Le Programme Décentralisation et Gouvernance Locale (ProDeGoL) est mandaté par le Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Economique et du Développement (BMZ), cofinancé par l'Union européenne et mis en œuvre par la GIZ (la coopération technique allemande).

La GIZ est responsable du contenu de cette présentation.

Date Octobre 2020, Lomé